

POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES BOURSES
Fondation Marichette

Adoption	Le 24 décembre 2019
Fréquence de révision	2 ans
Modifications	26 mai 2020
Modifications	16 février 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJECTIF
2. COMITÉ DES BOURSES
3. LES BOURSES ET LEUR ATTRIBUTION
4. PROCÉDURES DE VERSEMENT DES BOURSES

Annexe 1 - Formulaire de demande de bourses

Annexe 2 - Formulaire de demande de renouvellement de la bourse

1. OBJECTIF

Cette politique a pour but d'énoncer la philosophie de base et les procédures en matière d'attribution des bourses qui visent à aider des femmes du Nouveau-Brunswick à accéder à l'éducation ou à la formation en français qui leur permettra d'atteindre l'autonomie financière.

2. COMITÉ DES BOURSES

2.1 Mandat :

Le Comité des bourses recommande au Conseil d'administration conformément à la Politique d'attribution des bourses la ou les femmes à qui une bourse doit être attribuée ainsi que le montant de celle-ci. Il doit aussi s'assurer du respect des *Statuts et règlements* dans l'exécution de ses tâches.

2.2 Composition :

2.2.1 Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres la personne qui présidera le Comité. Le Conseil nomme deux membres qui siégeront sur le jury avec la présidente du Comité et nomme deux personnes substitués qui siégeront sur le jury en cas de conflit d'intérêts ou d'absence de la part d'une ou des membres du jury.

2.2.2 Le quorum pour la tenue des réunions est de 3 personnes. Les membres substitués sont invités aux rencontres du comité des bourses.

2.2.3 Les personnes nommées possèdent une expérience pertinente dans le domaine de l'éducation. Elles possèdent une bonne connaissance des conditions d'admission et d'études dans les institutions d'enseignement postsecondaire canadiennes ainsi qu'une connaissance démontrée des difficultés rencontrées par les femmes vivant dans la pauvreté.

2.2.4 Le mandat des membres réguliers et substituts a une durée de trois (3) ans. Le mandat des membres réguliers est renouvelable une fois. Par la suite, la membre peut être nommée après une absence d'une année. Le mandat des membres substituts est renouvelable de manière illimitée.

2.2.5 Au moment de sa nomination, chaque membre du Comité de bourses signe la déclaration de confidentialité.

2.2.6 Une membre du Comité qui, de manière régulière, ne participe pas aux réunions du Comité peut être démise par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité. Avant de la démettre, le Conseil d'administration informe la membre visée et l'invite à faire valoir ses objections à la recommandation.

3. LES BOURSES ET LEUR ATTRIBUTION

3.1 Les dates mentionnées ci-dessous peuvent être modifiées en tout temps lorsque de l'avis du Conseil d'administration, les circonstances l'exigent.

3.2 Le Conseil d'administration annonce en janvier le montant disponible en bourses pour la prochaine année financière. Les dates peuvent être ajustées en fonction du début de l'année académique. Pour ce qui est des programmes débutant en septembre, les demandes de bourse doivent être soumises au plus tard le 15 mars. La responsable des communications et la secrétaire sont responsables de transmettre au Comité des bourses les candidatures reçues et la documentation afférente.

3.3 Le montant des bourses individuelles varie selon le montant total disponible pour l'année, le nombre de bourses accordées, les besoins financiers des candidates et les engagements de renouvellement.

3.4 Après avoir étudié les candidatures, le Comité des bourses recommande au plus tard le 25 avril au Conseil d'administration la ou les femmes à qui une bourse doit être attribuée ainsi que le montant de celle-ci. La recommandation fait état des démarches suivies pour mener l'étude des candidatures ainsi que de la comparaison des besoins avérés de l'étudiante et de sa famille avec ceux d'autres candidates.

3.5 Le Conseil d'administration n'est pas tenu de suivre la recommandation, mais si elle entend refuser ou modifier la recommandation du Comité des bourses, elle doit en aviser celui-ci au préalable et lui donner l'occasion de défendre sa recommandation. Le Conseil d'administration rend sa décision au plus tard le 15 mai.

3.6 Le Comité des bourses peut recommander et le Conseil d'administration peut attribuer des bourses renouvelables jusqu'à la fin du programme d'étude. Afin de maintenir son droit au renouvellement, la boursière doit démontrer ses besoins financiers continus ainsi qu'un niveau satisfaisant de progression dans son programme d'études dont une réadmission atteste.

3.7 La demande de renouvellement de la bourse doit être faite au plus tard le 15 mars. Il appartient exclusivement au Comité des bourses de décider si les critères de renouvellement sont satisfaits et il en informe le Conseil d'administration.

3.8 Pour être admissibles à une bourse, les candidates doivent :

- a) être citoyennes canadiennes résidant au Nouveau-Brunswick ;
- b) être admises à temps plein à un programme menant à un grade universitaire de premier cycle ou à un diplôme d'études collégiales dans une institution postsecondaire publique ou privée reconnue ;
- c) Les étudiantes en situation de handicap ou ayant une particularité d'apprentissage exigeant des mesures d'accommodement peuvent être admissibles à l'aide financière même si elles sont inscrites à une charge de cours réduite ;
- d) Démontrer un besoin financier important.

3.9 Le Comité des bourses peut dans son examen des candidatures convoquer des candidates à une entrevue. Si des frais doivent être engagés afin d'assister à cette entrevue, les candidates seront remboursées selon la Politique de gestion financière.

4. PROCÉDURES DE VERSEMENT DES BOURSES

4.1 Les bourses sont remises en deux versements égaux sur présentation de la part de l'institution académique d'une attestation de l'inscription au cours de la session débutant à l'automne et d'une attestation de l'inscription aux cours débutant en janvier.

4.2 À titre exceptionnel lorsque la boursière fait état de besoins nécessitant le versement accéléré en raison entre autres de stages de formation non rémunérés, le Comité de bourses peut, à la réception d'une confirmation d'admission aux stages, autoriser que la moitié de la bourse annuelle soit versée plus tôt et en avise la présidente et la trésorière.

Annexe 1 - Formulaire de demande de bourses

BOURSES DE LA FONDATION MARICHETTE

Postuler en ligne

Le formulaire de demande et les deux lettres de recommandation doivent parvenir à la Fondation Marichette au plus tard le 15 mars. Veuillez suivre la procédure décrite ci-dessous pour postuler en ligne. Seules les demandes complètes seront évaluées.

Critères d'admissibilité

- a) L'étudiante/candidate doit être citoyenne canadienne et résidente du N.-B.
- b) L'étudiante/candidate doit être admise à temps plein à un programme menant à un grade universitaire de premier cycle ou à un diplôme d'études collégial dans une institution francophone postsecondaire publique ou privée reconnue.
- c) L'étudiante/candidate en situation de handicap ou ayant une particularité d'apprentissage exigeant des mesures d'accommodement peut être admissible à l'aide financière même si elle est inscrite à une charge de cours réduite.
- d) L'étudiante/candidate doit démontrer un besoin financier important.

Formulaire de demande de bourse : (À remplir par la candidate)

Formulaire de demande de bourse

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

1. Coordonnées

Prénom

Nom

Adresse

Code postal

Tél.

Courriel

Numéro d'assurance sociale (pour T4A)

Je confirme être citoyenne canadienne et résidente du N.-B. *

2. Études complétées

Niveau d'études complété

En quelle année

Nom de l'institution du niveau complété

3. Programme d'étude

Nom du programme

Nom de l'institution
Adresse de l'institution
Durée du programme
Dates de début et de fin du programme

4. Données financières

- a) Veuillez indiquer toutes les sources de votre revenu annuel prévu et les montants
- b) Autres sources d'appui financier (Ex. : prêts ou bourses, pension alimentaire, contribution du conjoint ou de la conjointe, parents, etc.). Précisez
- c) Prévoyez-vous occuper un emploi durant vos études ?

Oui
Non
Si oui, lequel ?

Revenu prévu de cet emploi

- d) Avez-vous des personnes à charge, enfants ou autres ?

Oui
Non
Si oui, combien et âge(s)

- e) Est-ce que votre programme d'études comprend un ou des stages non-rémunérés ?

Non
Si oui, s'il y a lieu précisez les dates prévues dans l'année académique du renouvellement demandé.

5. Dépenses reliées aux études

Frais de scolarité
Matériel
Livres
Service de garde
Transport
Logement
Autres

6. Motivation et plan de carrière

- a) Quelles sont les raisons qui vous motivent à entreprendre ou à poursuivre des études ?
- b) Quels sont vos projets d'avenir sur le plan professionnel ?
- c) En quoi cette bourse va-t-elle vous permettre de poursuivre et/ou de compléter vos études ?

7. Documents obligatoires à joindre au formulaire

a) Votre CV
Select Files

b) Deux lettres de recommandation de personnes sans lien de parenté qui peuvent fournir des renseignements à votre sujet et nous faire connaître votre motivation à poursuivre vos études. Au moins une des deux lettres de recommandation doit provenir d'une personne en autorité d'un milieu de travail, d'une institution éducative ou d'un organisme dans lequel la candidate a été engagée comme bénévole. Svp, leur fournir le guide des répondants.

Select Files

c) La deuxième lettre de recommandation

Select Files

d) Une preuve d'admission ou de réadmission à l'établissement postsecondaire

Select Files

e) Votre déclaration d'impôts la plus récente

Select Files

Il faut noter que vos renseignements personnels seront traités dans la plus stricte confidentialité.

Si vous éprouvez des défis à téléverser les documents requis, envoyez le tout à :

Fondation Marichette
Université de Moncton
Boîte postale 60
Pavillon Léopold-Taillon
18, avenue Antonine-Maillet
Moncton, N.-B. E1A 3E9

La Fondation pourrait demander aux boursières de participer à des activités publicitaires. Toutefois, la participation est libre et volontaire. Veuillez prendre note que le nom des boursières est quant à lui rendu public.

Annexe 2- Formulaire de demande de renouvellement de la bourse

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE BOURSE

Formulaire de demande de renouvellement de bourse : (À remplir par la candidate)

1. Coordonnées

Prénom

Nom

Adresse

Code postal

Tél.

Courriel

Numéro d'assurance sociale (pour T4A)

2. Données financières

a) Veuillez indiquer toutes les sources de votre revenu annuel prévu et les montants

b) Autres sources d'appui financier (Ex. : prêts ou bourses, pension alimentaire, contribution du conjoint ou de la conjointe, parents, etc.). Précisez

c) Prévoyez-vous occuper un emploi durant vos études ?

Oui

Non

Si oui, lequel ?

Revenu prévu de cet emploi

d) Avez-vous des personnes à charge, enfants ou autres ?

Oui

Non

Si oui, combien et âge(s)

e) Est-ce que votre programme d'études comprend un ou des stages non-rémunérés ?

Non

Si oui, s'il y a lieu précisez les dates prévues dans l'année académique du renouvellement demandé.

3. Dépenses reliées aux études

Frais de scolarité

Matériel

Livres

Service de garde

Transport
Logement
Autres

4. Documents obligatoires à joindre au formulaire

a) Une preuve de réadmission à l'établissement postsecondaire

Select Files

b) Votre déclaration d'impôts la plus récente

5. Programme d'étude (rappel)

Nom du programme

Nom de l'institution

Adresse de l'institution

Vous êtes rendues où dans votre programme ?

Dates de début et de fin du programme

6. Motivation et plan de carrière : ont-ils changé depuis l'an dernier ?

a) Quelles sont les raisons qui vous motivent à entreprendre ou à poursuivre des études ?

b) Quels sont vos projets d'avenir sur le plan professionnel ?

Il faut noter que vos renseignements personnels seront traités dans la plus stricte confidentialité.

Si vous éprouvez des défis à téléverser les documents requis, envoyez le tout à :

Fondation Marichette

Université de Moncton

Boîte postale 60

Pavillon Léopold-Taillon

18, avenue Antonine-Maillet

Moncton, N.-B. E1A 3E9

La Fondation pourrait demander aux boursières de participer à des activités publicitaires. Toutefois, la participation est libre et volontaire. Veuillez prendre note que le nom des boursières est quant à lui rendu public.